

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3737

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	29 999 999
Augmentation inconditionnelle des crédits alloués aux sociétés de l'audiovisuel public <i>(ligne nouvelle)</i>	29 999 999	0
<b>TOTAUX</b>	29 999 999	29 999 999
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de transférer les crédits du programme de transformation à un nouveau programme dédié à l'augmentation inconditionnelle des crédits alloués aux sociétés de l'audiovisuel public. Par cet amendement, le groupe GDR souhaite manifester son opposition à la mise en place d'un part variable dans les crédits destinés à l'audiovisuel public. En effet, ce programme traduit une logique de conditionnalisation du financement de l'audiovisuel public contraire à sa nécessaire indépendance.

Ce nouveau programme est abondé de 29 999 999 d'euros en AE et CP.

Les crédits sont prélevés sur les actions 01,02,03,04 et 05 du programme 383.